



SOUS EMBARGO jusqu'au 6 novembre

**DOSSIER
DE PRESSE**
6 novembre 2023

**Evènement de
Lancement du Livre blanc**

**Pour une
véritable
éducation
à la sexualité**



POURQUOI LA SOCIÉTÉ CIVILE DÉCIDE DE SE MOBILISER COLLECTIVEMENT POUR L'ÉDUCATION A LA SEXUALITÉ ?

L'importance de l'éducation à la sexualité : des impacts positifs pour chacun·e et pour la société

D'un point de vue individuel, l'éducation à la sexualité enseigne aux futur·es adultes le respect de leur corps et de celui d'autrui, l'écoute de leurs émotions et de leurs besoins. Parce qu'elle interroge les rapports sociaux entre les sexes et ouvre le champ des possibles, l'éducation à la sexualité est un maillon incontournable pour accompagner les jeunes à se construire, à s'autonomiser et à faire leurs propres choix dans le respect d'autrui et de sa liberté. Elle leur permet d'acquérir des connaissances et les aide à développer des aptitudes qui contribueront, progressivement, à leur insertion sociale dans le respect d'autrui et l'épanouissement de soi. Elle fournit ainsi des compétences essentielles pour accroître la confiance en soi, mais aussi la capacité à se protéger de la désinformation, à interagir sur les réseaux sociaux de manière légale et respectueuse et à tisser des relations saines et équilibrées avec les autres.

Au niveau collectif et sociétal, l'éducation à la sexualité joue un rôle clé dans la promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive, ainsi que dans la lutte contre les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles (dans le couple ou non) et contre la prostitution des mineur·es, les violences et les discriminations LGBTQIAphobes et le repérage des enfants victimes de ces violences. Elle concourt au bien-être des élèves, les rend davantage disponibles aux apprentissages et contribue à l'apaisement du climat scolaire et social.

La définition de l'Unesco

L'Unesco définit l'éducation complète à la sexualité comme « un processus d'enseignement et d'apprentissage [...] portant sur les aspects cognitifs, affectifs, physiques et sociaux de la sexualité. Elle vise à doter les enfants et les jeunes de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes et de valeurs qui leur donneront les moyens de s'épanouir – dans le respect de leur santé, de leur bien-être et de leur dignité –, de développer des relations sociales et sexuelles respectueuses, de réfléchir à l'incidence de leurs choix sur leur bien-être personnel et sur celui des autres et, enfin, de comprendre leurs droits et de les défendre tout au long de leur vie. »

Une législation ambitieuse mais très insuffisamment appliquée

Reconnue et protégée par différents textes juridiques, français et internationaux, l'éducation à la sexualité relève d'enjeux fondamentaux tels que le droit à l'éducation, le droit de disposer de son corps et la protection de l'intégrité. Elle s'inscrit dans une approche globale qui considère la sexualité comme un potentiel humain.

Depuis 2001, en vertu de l'article L.312-16 du Code de l'éducation, l'ensemble des élèves doit bénéficier d'une éducation à la sexualité tout au long de la scolarité, à raison d'au moins trois séances annuelles, adaptées à l'âge et au niveau d'enseignement de chaque élève.

La réalité reste loin des ambitions affichées. Selon un rapport publié en juillet 2021 par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche¹, moins de 15 % des élèves en école et au lycée, et moins de 20 % des élèves en collège, bénéficient de ces trois séances annuelles.

Les objectifs de l'éducation à la sexualité

Les séances d'éducation à la sexualité ont pour objectifs de :

- délivrer des informations objectives et des connaissances scientifiques,
- identifier les différentes dimensions de la sexualité (biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique, numérique),
- développer l'exercice de l'esprit critique,
- favoriser des comportements responsables aux plans individuel et collectif,
- faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement.

L'éducation à la sexualité est un prérequis à l'émancipation des jeunes, à la lutte contre les violences et les discriminations, et à l'égalité entre les genres et les orientations sexuelles.

1. Rapport de l'IGESR n°2021-149, juillet 2021, p. 31.

Les jeunes et l'éducation à la sexualité : des besoins, de nombreux manques et de graves conséquences

Certes, des progrès ont été réalisés sur le plan de l'accès à l'information sur la contraception et la connaissance du corps humain. En revanche, ont augmenté les idées reçues sur les IST (infections sexuellement transmissibles), ainsi que les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles, le cyberharcèlement et les violences LGBTQIAphobes, responsables du mal-être de nombreux-ses jeunes.

Quelques chiffres

- Les violences sexuelles ont augmenté de 33 % en 2021 (vs +3 % en 2020 et +12 % en 2019). En 2022, 1 femme sur 5 de 18 à 24 ans déclare avoir déjà subi un viol ou une agression sexuelle².
- 85% des femmes ont déjà été exposées à une forme de violence en ligne³. En 2021, en moyenne 20 % des enfants de 6 à 18 ans disent avoir été confronté-es à une situation de cyberharcèlement (51 % des filles âgées de 13 ans)⁴.
- Les LGBTQIAphobies ont augmenté de 28 % en France entre 2020 et 2021 et doublé en cinq ans⁵.
- Environ 125 000 femmes vivant en France sont directement concernées par une mutilation sexuelle féminine au milieu des années 2010⁶.
- 36 % des 18-24 ans pensent qu'une femme peut prendre plaisir à être humiliée ou injuriée, 23 % estiment qu'elle peut prendre du plaisir à être forcée⁷.
- 34 % des femmes en situation de handicap subissent des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire⁸ et 9 femmes autistes sur 10 sont victimes de violences sexuelles⁹.
- En 2021, 31 % des jeunes âgé-es de moins de 24 ans déclarent être mal informé-es sur le VIH/sida (une augmentation de 20 points par rapport à 2009) et 18 % pensent que la prise d'une pilule contraceptive d'urgence est efficace pour empêcher la transmission du VIH/sida¹⁰.

Des organisations s'unissent en Collectif pour rompre l'inertie

Face aux défaillances dans l'application de la loi de 2001, des organisations de la société civile, dotées d'une expertise et d'une légitimité de terrain en matière d'éducation à la sexualité, se sont rassemblées en Collectif et ont élaboré toute une série de recommandations pour enfin rendre l'éducation à la sexualité effective. Adressées aux autorités publiques concernées, ces recommandations sont présentées le 6 novembre 2023 à l'occasion d'un événement public organisé au Palais du Luxembourg.

Les 10 organisations membres du Collectif

- ALS (Association de lutte contre le sida et pour la santé sexuelle)
- En avant toute(s)
- Excision parlons-en !
- FDFA (Femmes pour le dire, femmes pour agir)
- FNCIDFF (Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles)
- FNSF (Fédération nationale Solidarité femmes)
- Le Planning familial
- Sidaction
- SNICS FSU (Syndicat National des Infirmières Conseillères de santé - Fédération Syndicale Unitaire)
- StopFisha

2. Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), Rapport sur l'état du sexisme, 2023.

3. The Economist Intelligence Unit, 2021

4. Audirep, Association e-Enfance, Juin 2021.

5. ILGA-Europe's annual review of the human rights situation of lesbian, gay, bisexual, trans and intersex people - Europe and Central Asia, 2022.

6. Estimation du nombre de femmes adultes ayant subi une mutilation génitale féminine vivant en France - M.Lesclingand, A. Andro, T. Lombart, BEH Santé publique France, 2019.

7. Enquête "Les Français et les représentations sur le viol et les violences faites aux femmes", réalisée par l'institut Ipsos pour l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie (AMTV) par Internet, 2022.

8. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014.

9. Frontiers | Evidence That Nine Autistic Women Out of Ten Have Been Victims of Sexual Violence, 2022.

10. Sondage IFOP Les jeunes et le VIH, pour Sidaction, 2022.

Une pluralité et une représentativité garantes de la pertinence des propositions

Par sa diversité, le Collectif couvre l'ensemble des enjeux liés à l'éducation à la sexualité : droits en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR), prévention des IST, grossesses non-désirées, mutilations sexuelles féminines, violences et cyberviolences sexistes et sexuelles, dont les violences conjugales, LGBTQIAphobies, lutte contre l'échec scolaire lié, etc. Le Collectif favorise également l'expression d'une pluralité de points de vue. Par sa composition et son fonctionnement, il est donc à même de prendre en compte les besoins et contraintes respectifs, d'envisager des solutions adaptées et réalistes, de dégager un consensus au sein de la société civile, et ainsi rompre l'inertie.

Les objectifs du Collectif : l'instauration d'une véritable politique publique de l'éducation à la sexualité

Les membres du Collectif encouragent et soutiennent l'adoption de politiques publiques qui :

- permettent l'effectivité, tout au long de la scolarité, sur tout le territoire, d'une éducation à la sexualité basée sur une information objective et scientifique,
- bénéficient de façon pérenne de moyens à la hauteur des besoins,
- incluent l'ensemble des sujets liés à l'éducation à la sexualité : les DSSR, l'égalité femmes / hommes, la lutte contre les stéréotypes de genre, les discriminations (contre les personnes LGBTQIA+ et en situation de handicap, entre autres) et les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles, dont les violences au sein du couple et de la famille.

Un « Livre blanc » pour une éducation à la sexualité effective et efficiente

Le « Livre blanc pour une véritable éducation à la sexualité » est le fruit de l'expression consensuelle des parties prenantes à l'éducation à la sexualité, dont les points de vue ont été partagés dans le cadre du Collectif, mais aussi via des auditions et des contributions écrites. Il s'appuie sur des constats communs, des arguments et analyses concertés, des données issues de la recherche et des chiffres officiels.

Ce Livre blanc formule 46 recommandations concrètes et ambitieuses devant permettre une application réelle et effective de l'éducation à la sexualité collective et individuelle. Elles concernent :

- le pilotage de cette politique publique ;
- la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité ;
- la création d'un environnement favorable à l'éducation à la sexualité dans les structures accueillant des publics jeunes, notamment sportives, et plus globalement dans la société toute entière.



VERS UNE POLITIQUE PUBLIQUE À PART ENTIÈRE

Une politique à renforcer au niveau national et à décliner au niveau académique et local

Rendre effective l'éducation à la sexualité nécessite la mise en place d'une politique publique dédiée qui soit réelle, consistante et structurée.

Le Livre blanc insiste en premier lieu sur la nécessité d'élaborer un plan national pluriannuel, décliné en une stratégie nationale, pilotée et suivie par un comité national, composé de représentant·es des institutions, de personnels des différents secteurs concernés et de structures intervenantes. Cette stratégie doit être déployée dans toute la France au niveau académique, y compris dans les territoires ultramarins.

La traduction opérationnelle de cette politique d'éducation à la sexualité passe par son intégration dans la politique éducative, sociale et sanitaire en faveur de l'élève dans chaque académie et la mise en œuvre au sein de chaque établissement. À cette fin, le Livre blanc prône la création de CESCE académiques (Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) et le renforcement des CESCE au niveau des établissements. Cette instance, au niveau académique comme au niveau des établissements, doit être composée de l'ensemble des parties prenantes (Education nationale, parents, jeunes, associations intervenantes...)

Créer un poste de référent·e académique pour l'éducation à la sexualité

Le Livre blanc préconise la création d'un poste de référent·e académique, à temps plein, commun à l'éducation à l'égalité F/H, la lutte contre les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles, y compris intrafamiliales, et les LGBTQIAphobies. Ses missions : préparer, animer et suivre la déclinaison du plan national d'éducation à la sexualité avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier à travers l'animation du CESCE académique ; prendre en charge la cellule de soutien en cas de révélation de violences ; interagir avec ses homologues des autres académies.

Une éducation à assurer dans la continuité et le dialogue

L'éducation à la sexualité doit être déployée tout au long de la scolarité, dans le cadre des trois séances annuelles obligatoires. Mais pas seulement : elle doit aussi se traduire, de façon transversale et continue, dans le contenu, dans les méthodes d'enseignement et le comportement des personnels, en particulier dans leur capacité à lutter contre les biais sexistes. Elle doit aussi voir son approche individuelle renforcée par l'accueil, l'écoute et l'accompagnement individualisé des élèves, conformément à l'article L121-4-1 Code de l'éducation.

Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux

Dans les cours thématiques, les programmes doivent accorder une place accrue aux femmes et aux questions de genre, par exemple en abordant l'histoire des acquis féministes, les avancées scientifiques révélées par des femmes, la littérature des femmes et personnes LGBTQIA+, etc. Les enseignantes et enseignants doivent veiller à utiliser des méthodes pédagogiques contribuant à lutter contre les stéréotypes sur les supposées appétences genrées dans les différentes disciplines (du type "les garçons seraient plus aptes en sport et en sciences que les filles"). Enfin, l'ensemble des acteurs et actrices des établissements scolaires doit être outillé pour pouvoir contribuer à repérer les situations de violences, les cyberviolences ou les discriminations sexistes, sexuelles et LGBTQIAphobes que peuvent subir certain·es élèves.

Des contenus complets et des postures de dialogue, en réponse aux besoins des jeunes et de la société

Le Livre blanc plaide pour la mise en œuvre d'une politique d'éducation à la sexualité ambitieuse. Afin de proposer les contenus les plus complets et qualitatifs possibles, il pointe l'importance d'une approche holistique combinant les aspects psychoaffectifs avec les aspects sanitaires et juridiques en matière de prévention, égalité et inclusion.

L'éducation à la sexualité doit également prendre en compte la place du numérique et des réseaux sociaux dans la sexualité, les relations humaines et l'auto-éducation. Enfin, elle doit valoriser une sexualité épanouie, contribuer à l'émancipation et renforcer la capacité à développer des relations apaisées avec autrui et à mener une vie affective et relationnelle sereine et responsable.

Promouvoir une démarche propice à l'écoute et au dialogue

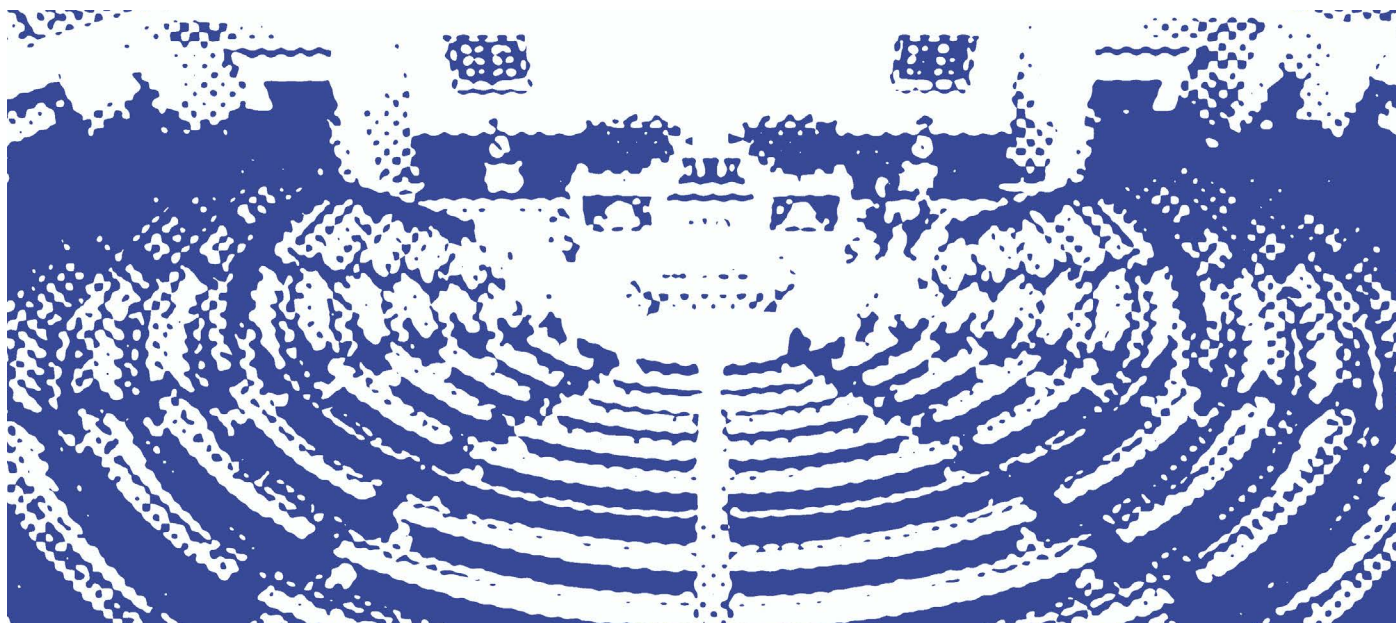
Les séances d'éducation à la sexualité doivent être animées par des professionnel·les de l'Éducation nationale dûment formé·es et/ou des intervenant·es extérieur·es spécialisé·es. Elles doivent privilégier une posture pédagogique non jugeante et non descendante, propice à l'échange et au débat avec les élèves, ainsi que des références à des sujets proches de leurs intérêts et préoccupations. À la fin de chaque séance, les acquis des élèves sont évalués et leurs appréciations recueillies.

Des contenus adaptés à chaque âge

L'éducation à la sexualité doit être adaptée à l'âge des élèves. Dispensée dès la maternelle, elle doit favoriser le respect de son propre corps et de celui d'autrui, l'intégration de la notion de consentement, y compris sur les plans affectif et émotionnel. Elle doit aussi interroger les stéréotypes de genre. Elle doit enfin contribuer à repérer précocement et systématiquement les violences sexuelles subies par les enfants, incestueuses ou non, pour mieux lutter contre celles-ci.

Elaborer un manuel spécifique à l'éducation à la sexualité

Le Livre blanc recommande d'élaborer un manuel dédié commun permettant de structurer et d'unifier les séances. Conçu en lien avec le Conseil supérieur des programmes, ce manuel doit être adapté aux différentes tranches d'âge, afin d'être en phase avec le niveau de développement des élèves et d'apporter des réponses à leurs questions, attentes et besoins spécifiques.



Des moyens accrus à la hauteur des enjeux

Le Livre blanc souligne la nécessité de répertorier et d'évaluer les financements actuels consacrés à l'éducation à la sexualité et ceux requis pour la mise en place d'une politique publique dédiée à la hauteur des enjeux.

La loi de finances doit prévoir une dotation spécifique pour les dépenses liées à l'éducation à la sexualité.

Des moyens accrus sont en effet nécessaires pour le fonctionnement des CESCE, la production et mise à disposition des outils, matériels et ressources, pour tous les publics et niveaux de mise en œuvre, en faveur des établissements scolaires et des associations intervenantes.

Il est également indispensable de renforcer les moyens humains au niveau central, académique et au sein des établissements. En particulier, il faut recruter des infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale, en première ligne pour répondre à certains besoins liés à la sexualité des élèves au plan individuel, au nombre très insuffisant aujourd'hui, tout en améliorant leurs conditions de travail et de rémunération et en renforçant leur formation sur l'éducation à la sexualité. Mais les infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale ne sauraient être seuls à assurer l'éducation à la sexualité. Et des moyens doivent être déployés pour assurer une formation initiale mais aussi continue de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Des outils et des ressources fiables, diversifiés et accessibles à tous les publics

Intervenant-es, élèves et parents d'élèves doivent pouvoir s'appuyer sur des outils et ressources adaptés à leurs besoins et attentes. Ceux-ci existent déjà en grand nombre, mais sont répertoriés et accessibles de manière éparse. Cela impose de créer un accès centralisé pour mettre en évidence leur richesse, leur diversité et leur complémentarité, et en optimiser l'usage par ces différents publics. Il convient également d'enrichir le site Internet de l'Éducation nationale d'une section dédiée au partage de ressources, d'outils, de supports et d'informations, y compris numériques et d'e-learning, avec une FAQ et une modération.

Éviter les écueils d'internet et ses contenus erronés, voire violents : guider les élèves vers des ressources adaptées, pertinentes et sûres

Faute d'informations aisément accessibles sur la sexualité, les jeunes se tournent facilement vers les réseaux sociaux, Internet, et les contenus issus de l'industrie pornographique, pour tenter d'obtenir des réponses à leurs questions. Bien que certains contenus soient de qualité, trop souvent ils s'avèrent inadaptés, erronés, voire caricaturaux ou violents.

L'un des enjeux est de pouvoir les orienter vers des ressources fiables, adaptées à leur âge. Celles-ci doivent être disponibles dans l'établissement (centre de documentation interne, vie scolaire, infirmerie), en ligne (e-learning complémentaires des séances, sites dédiés) et dans les locaux et sur les sites internet d'associations spécialisées. Le Livre blanc suggère également de constituer un annuaire des associations et des outils de prise en charge, afin d'orienter les jeunes individuellement vers des structures (CPEF, EICCF, associations départementales du Planning Familial, Centre LGBTQIA+) et dispositifs (numéros d'écoute, tchats) adaptés à leurs besoins spécifiques.

Une politique à suivre et évaluer

L'enseignement de l'éducation à la sexualité doit s'accompagner d'un dispositif de suivi-évaluation systématisé, annuel et national, basé sur la collecte de données au niveau de chaque établissement, département, région et académie. Ce dispositif doit permettre de vérifier le bon déroulement des séances d'éducation à la sexualité d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif, ainsi que la mise à disposition de supports et outils conformes au programme d'éducation à la sexualité. Les résultats de ces évaluations doivent être rendus publics.

Cette démarche d'évaluation est associée au développement de projets de recherche visant à évaluer les impacts de l'éducation à la sexualité et à améliorer les pratiques.

UN SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC QUI DOIT MOBILISER LA SOCIÉTÉ TOUTE ENTIÈRE

L'articulation indispensable avec les parents d'élèves

La sexualité relève de la co-éducation à charge des parents et de la puissance publique.

Un sujet intime et d'intérêt général

Au-delà des élèves directement concerné-es, l'éducation à la sexualité engage les parents, l'école, les structures en lien avec la jeunesse et la société toute entière. Il est nécessaire de créer du lien entre ces différents cercles et de favoriser leur complémentarité pour développer une éducation à la sexualité complète et efficiente.

A l'échelle de l'école, il faut veiller à informer les parents d'élèves sur les objectifs, les contenus, les modalités et la programmation de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire. Ces dernier-es sont d'autant plus demandeurs-euses qu'ils/elles se trouvent parfois démuni-es ou mal à l'aise pour répondre à leurs enfants sur ces questions, voire dépassé-es face à des sujets qui évoluent rapidement. Il est aussi important de construire une relation de confiance entre l'élève et les parents pour pouvoir aborder ces sujets. Dans cette optique, le Livre blanc recommande la mise en place de temps et d'espaces dédiés aux parents et l'organisation d'échanges dans le cadre des CESCE.

L'Éducation nationale au cœur du dispositif : l'enjeu crucial de la formation

Actrice centrale de l'éducation à la sexualité, l'Éducation nationale est concernée dans son ensemble par la mise en œuvre de cette politique nécessairement transversale.

Tous les personnels de l'Éducation nationale doivent être impliqués

Au sein des établissements scolaires, outre les infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale, les différents personnels (chef-fes d'établissement, enseignantes et enseignants, CPE, personnels administratifs et non enseignants) doivent être parties prenantes de l'éducation à la sexualité pour sa traduction en actions concrètes.

Ces personnels doivent donc bénéficier d'une formation initiale et continue et de stages sur les notions et enjeux liés à l'éducation à la sexualité, l'égalité femmes/hommes, les stéréotypes sexistes et la lutte contre les LGBTQIAphobies ou encore le numérique. Dispensées par des formateurs et formatrices expertes sur les thématiques abordées, ces formations doivent aussi favoriser les interactions et la coconstruction des interventions entre personnels administratifs/non enseignants, enseignant-es, CPE, personnels de santé et chef-fes d'établissement, ainsi qu'avec les associations spécialisées extérieures à l'Éducation nationale aptes à venir en appui.

Des interventions internes/externes à penser et planifier dans la complémentarité

En appui aux actions, dynamiques et projets mis en œuvre par l'Éducation nationale en son sein, les établissements scolaires peuvent mobiliser des acteur·rices extérieur·es, notamment associatif·ves, pour animer les séances d'éducation à la sexualité, former des personnels de l'Éducation nationale, échanger au sein des CESCE, servir de pôles ressources, etc.

Le Livre blanc insiste sur l'importance de formaliser la répartition et la planification des interventions entre les différent·es acteur·rices, dans et hors Éducation nationale, à travers des partenariats administratifs et opérationnels. L'objectif est d'assurer la complémentarité et l'efficacité des interventions et à les inscrire dans un parcours cohérent, continu et dans la durée.

Mobiliser tous les espaces de scolarisation et de socialisation des jeunes

Afin de construire un environnement global favorable à l'éducation à la sexualité, il est indispensable d'impliquer les autres espaces de scolarisation et de socialisation des jeunes. L'enjeu est non seulement de les responsabiliser et de les inclure dans cet effort éducatif collectif, mais également d'assurer la sécurité des enfants confiés aux adultes au sein de ces espaces.

À cette fin, le Livre blanc préconise d'intégrer dans la politique d'éducation à la sexualité, les institutions et structures accueillant des jeunes de manière alternative ou complémentaire à l'Éducation nationale. Cela inclut notamment la protection judiciaire de la jeunesse, qui assure la prise en charge éducative des mineur·es incarcéré·es, les structures accueillant les jeunes en situation de handicap, les professionnel·les de l'aide sociale à l'enfance (ASE), mais aussi les centres de vacances et de loisirs et les clubs sportifs.

Au niveau national, cela suppose d'intégrer dans le comité de suivi national les représentant·es de ces institutions ainsi que les administrations en charge de la politique de la jeunesse, du handicap, des sports... Et sur le terrain, ce sont des formations à systématiser, des ressources à mettre à disposition et un suivi à organiser.

Des campagnes pour sensibiliser le grand public à l'importance de l'éducation à la sexualité

Le Livre blanc suggère de mener des campagnes de sensibilisation nationales, notamment dans les médias. Élaborées en lien avec les jeunes et les associations concernées, celles-ci auront vocation à mieux faire connaître l'éducation à la sexualité et à en souligner son importance. Elles mettront aussi en avant les avantages de l'éducation à la sexualité en matière de réussite scolaire, de respect mutuel et de paix sociale au sein des établissements scolaires, ainsi que de santé individuelle, de santé publique, de cohésion sociale et d'ordre public. Ces campagnes devront également intégrer la prévention à destination des potentiel·les auteur·rices de violences et cyberviolences.





A propos des structures membres du Collectif

ALS : Depuis 38 ans, l'ALS se mobilise au quotidien pour accompagner les personnes vivant avec le VIH et leurs familles pour améliorer leur qualité de vie et lutter contre les discriminations à leur rencontre. En parallèle, l'ALS anime un dispositif de médiation santé pour les publics les plus éloignés des systèmes de santé, ainsi que des programmes de prévention, d'éducation à la sexualité et à la santé sexuelle pour et avec différents publics (jeunes, personnes migrantes, personnes sous-main de justice, internautes) en favorisant la sensibilisation par les pairs. Son expertise sur différentes thématiques lui permet d'animer depuis plusieurs années de nombreux modules de formation auprès de professionnel·les socio-éducatifs. Depuis 2020, l'ALS est présente sur les réseaux sociaux avec une communication digitale éducative, informative et ludique

En avant toute(s) : En avant toute(s) lutte pour l'égalité des genres et la fin des violences faites aux femmes et personnes LGBTQIA+. Créée par des jeunes et pour les jeunes, elle agit en prévenant les comportements sexistes et en accompagnant les personnes victimes de violences grâce à son chat Commentonsaime.fr, le premier du genre en France.

Excision parlons-en ! : L'Association Excision parlons-en !, créée en 2013, fonctionne en réseau pour lutter contre les mutilations sexuelles féminines (MSF). Notre mission est de réunir les personnes, associations et groupes afin de sensibiliser sur les MSF. Nous avons une approche holistique qui intègre l'éducation à la sexualité comme un pilier essentiel dans notre lutte. Notre objectif est d'éradiquer les MSF par le biais de l'information, de l'éducation et de la formation. Nous sommes soutenus par des partenaires tels que, le Ministère de l'Égalité femmes/hommes, le FFMED et la Fondation des Femmes. Ensemble, nous œuvrons pour éveiller les consciences et construire un avenir sans mutilations sexuelles féminines.

FDFA : L'association Femmes pour le dire, femmes pour agir réunit en priorité des femmes en situation de handicap, quelle que soit leur singularité, mais aussi des hommes en situation de handicap et des femmes et des hommes dites « valides » partageant les mêmes objectifs. Le but de notre association est de lutter contre la double discrimination qu'entraîne le fait d'être femme et handicapée. Nous voulons crier haut et fort que nous sommes des femmes et des citoyennes avant d'être « handicapées ».

Fédération nationale des CIDFF : Depuis 50 ans, la Fédération nationale des CIDFF (Centres d'Information sur les droits des femmes et des familles) exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat visant à favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Lutte contre les violences, aide dans l'accès à l'emploi, à la formation et à la création d'entreprise, santé et sexualité, vie familiale et parentalité : ce ne sont pas moins de 100 000 femmes qui sont accompagnées chaque année dans les CIDFF par des équipes de professionnel·les pluridisciplinaires réparti·es dans 98 associations locales pour les informer gratuitement sur leurs droits.

FNSF : La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), regroupe en 2023, 81 associations réparties sur tout le territoire français et les DROM. Elles agissent en faveur des droits des femmes et luttent contre les violences qui s'exercent à leur rencontre, en particulier les violences conjugales. Chaque année, ce sont plus de 50 000 femmes qui sont accompagnées ainsi que leurs enfants par les associations du réseau Solidarité Femmes, et qui constituent une référence en matière de violences conjugales du fait de leur expérience. Par ailleurs, les associations animent localement des actions de sensibilisation et de formations et participent à l'organisation d'événements sur la question des violences faites aux femmes. Elles animent aussi des actions de prévention sur les comportements et violences sexistes en milieu scolaire. La FNSF a également créé et gère depuis 1992 le service national d'écoute, d'information et d'orientation à destination des femmes victimes de violences, le 3919 - Violences Femmes Info. Depuis 2014, le 3919 - Violences Femmes Info répond aux femmes victimes de toutes formes de violences, conjugales, sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail. Depuis 2021, ce numéro est disponible 24h/24, 7j/7. La FNSF dispose également de plusieurs pôles et services en appui du 3919 et des 81 associations et pour assurer des actions de plaidoyer.

Le Planning familial : Mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning familial milite depuis plus de 60 ans pour l'égalité des genres et la possibilité pour chaque personne de vivre une sexualité épanouie, à l'abri des grossesses non prévues et des infections sexuellement transmissibles. Le Planning familial défend le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, et lutte contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. Les modalités d'intervention du Planning sont multiples (entretiens de counseling, consultations médicales, groupes de parole, animations en milieu scolaire, actions auprès de publics spécifiques, investissement de l'espace public...).

Sidaction : Depuis 29 ans, en réunissant les acteurs de la recherche et du milieu associatif, Sidaction agit pour mettre un terme à l'épidémie du VIH/sida afin que plus personne ne soit touché par ses injustices. Sidaction finance aussi bien des programmes de recherche médicale et scientifique que des associations de prévention ou d'aide aux personnes vivant avec le VIH, en France et à l'international. Elle mène par ailleurs un travail de sensibilisation tout au long de l'année sur la question du VIH, notamment auprès du jeune public, au travers des médias, des réseaux sociaux ou lors d'opérations spécifiques mobilisant des lycéens ou jeunes étudiants.

SNICS-FSU : Depuis plus de trente ans, le SNICS-FSU est le syndicat majoritaire des Infirmières Conseillères de Santé de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Il œuvre, entre autres, à développer une politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève sous la responsabilité pleine et entière du Ministre de l'Education nationale. En matière de promotion de la santé à l'école et d'accès au soins, avec 18 millions de consultations annuelles, libres et gratuites à la demande, les infirmières participent activement à l'éducation à la sexualité individuelle et collective en tant qu'expertes des parcours éducatifs et référentes de la communauté éducative.

StopFisha : Depuis 3 ans, StopFisha lutte contre les cyberviolences à caractère discriminatoire, avec une spécialisation sur les violences sexistes et sexuelles en ligne et le cybensexisme. Nous œuvrons par l'aide à la suppression de contenus illicites, haineux et violents en ligne, par l'accompagnement psycho-juridique gratuit des victimes et témoins et par la sensibilisation tout public aux enjeux du numérique et des rapports sociaux et genrés notamment amoureux et sexuels en ligne. Nous prônons une culture du cyberconsentement et plaçons pour une véritable éducation au numérique dès le plus jeune âge.



CONTACTS PRESSE

Romain Gattet – r.gattet@sidaction.org - 01 53 26 45 39

Marine Charlier – m.charlier@sidaction.org - 01 53 26 45 36